

## Plantation de vigne 2010-2011

**Le retrait des dossiers se fait :**

- au centre INAO
- auprès du Syndicat de Madiran, du Syndicat de Saint-Mont.

**Les dossiers sont à déposer à l'INAO de Pau avant le 30 juin 2010.**

Les dossiers de replantation et de replantation anticipée sont à faire viser par les Douanes avant de les

retourner à l'INAO avec les pièces justificatives.

Avant le dépôt de son dossier, le viticulteur devra prendre connaissance des critères nationaux et des critères locaux.

Si celui-ci s'avérait irrecevable ou non prioritaire, en aucun cas les frais de dossier de 170 euros ne lui seraient retournés.

*(Communiqué INAO)*